

ANNEXE V

BUDGÉTISATION EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET EN CREDITS DE PAIEMENT (CP)

La LOLF prévoit une budgétisation en AE (les engagements financiers que le responsable de programme est autorisé à souscrire) et en CP (les paiements qu'il est autorisé à effectuer). Les choix offerts, à travers les AE, de recourir à des engagements annuels ou pluriannuels font désormais partie intégrante du processus de pilotage de certaines dépenses.

Afin de s'assurer de la couverture des engagements pris antérieurement à l'exercice concerné, vous procéderez au recensement des restes à payer et détaillerez les échéanciers des besoins de crédits de paiement à court, moyen et plus long terme.

Les échanges s'appuieront sur les échéanciers de CP joints.

Un échéancier sera construit pour chaque brique de dépense ou bloc homogène de dépense, relatif à des grands projets d'investissement, aux principales dépenses d'interventions et à toute autre dépense significative exécutée en AE \neq CP.

